



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 octobre 2025 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2025 10 20-02- FONCIER – Cession à la commune de Vaugneray d'une parcelle cadastrée A 563, chemin du Michon.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 14/10/2025
En exercice :	33	
Présents :	25	Affichage de la convocation : 14/10/2025
Pouvoirs :	7	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/10/2025
Présents : M. Daniel JULLIEN, M. Daniel MALOSSE, Mme Béatrice DUMORTIER, M Gérard DUPLAT, Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, M. Henri COQUARD, Mme Geneviève HECTOR, M Philippe LARGE, Mme Danielle CHARVOLIN, Mme Yolande CHAREYRE, Mme Chantal ROCHE, M Christian NEUVILLE, M. Jean-Pierre NEMOZ, M. Gerbert RAMBAUD, M. Safi BOUKACEM, Mme Sylvie RAZY, Mme Sandrine ARNAUD, M. Rémi GILLET, M. Joao DA ROCHA, Mme Véronique DUMAS, Mme Aline DURAND, M. Roland BADOIL, M. Sylvère MATHIEU, M. Yohann DUMAS, M. Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir : M. Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Aline DURAND M. Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD Mme Fatima HIMEUR donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M. Stéphane GILLET donne pouvoir à Mme Sandrine ARNAUD Mme Ghislaine FROMM donne pouvoir M. Yohann DUMAS Mme Brigitte REGIS-MOREAU donne pouvoir à M. Roland BADOIL		
Absents ou excusés : Mme Chantal BERTHILLON		

M. Safi BOUKACEM est désigné secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le chemin du Michon comporte un emplacement réservé n°10 au Plan Local d'Urbanisme pour élargissement de voirie.

L'emprise correspondante est notamment constituée par la parcelle A 563 appartenant aux consorts BONNARD. Cette parcelle n'avait pas été intégrée dans la déclaration d'intention d'aliéner formée par les consorts BONNARD lors de la vente de la parcelle cadastrée A 1084, finalement préemptée par EPORA.

Les consorts BONNARD proposent à la commune de Vaugneray de céder à l'euro symbolique la parcelle A 563 (220 m²).

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :***
**32 suffrages exprimés : 32 voix pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

APPROUVE le principe d'une acquisition à l'euro symbolique de la parcelle A 563 appartenant aux consorts BONNARD ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tous les documents s'y rapportant, qui seront établis par l'office notarial de Vaugneray ;

DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication en Mairie le

Le secrétaire
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULIEN

